

(1)

( N° 134. )

---

## Chambre des Représentants.

---

SESSION DE 1865-1866.

---

Convention conclue, le 21 mars 1866, entre la Belgique et le Hanovre, pour la garantie réciproque de la propriété des œuvres d'esprit et d'art et des marques de fabrique. — Acte d'accession du duché de Saxe-Meiningen à la convention littéraire conclue, le 11 mars 1866, entre la Belgique et le royaume de Saxe<sup>(1)</sup>.

---

### RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. **COUVREUR**.

---

MESSIEURS,

Le duché de Saxe-Meiningen a adhéré à la convention littéraire, artistique et industrielle, conclue le 11 mars 1866, entre la Belgique et la Saxe royale.

Le Hanovre a signé, le 21 mars, avec la Belgique une convention séparée laquelle reproduit celle conclue avec la Saxe, à quelques détails près, relatifs à la suppression des certificats d'origine (art. 13) et à la reproduction des articles de journaux ou de recueils périodiques (art. 9).

Les deux projets de loi portant approbation de ces deux actes n'ont point motivé d'observations au sein de la commission à laquelle vous en avez renvoyé l'examen. Elle vous en propose l'adoption.

*Le Rapporteur,*  
**AUG. COUVREUR.**

*Le Président,*  
**E. VANDENPEEREBOOM.**

---

(1) Projets de loi, n° 147 et 148.

(2) La commission était composée de MM. E. VANDENPEEREBOOM, président, NULLER, BOUVIER-EVENEPOEL, HYMANS, DELAET, FUNCK et COUVREUR.

---